



GEMENG
HABSCHT

AVIS

Modification ponctuelle du plan d'aménagement particulier à Eischen, lieu-dit « Wëllersak »

Il est porté à la connaissance du public que la délibération du conseil communal du 14 mars 2024 portant adoption de la modification ponctuelle du PAP « Wëllersak », au lieu-dit « Wëllersak » à Eischen, introduit par le bureau d'urbanisme Pact s.à r.l., pour le compte de l'Administration communale de Habscht a été approuvée par le conseil communal en date du 14 mars 2024 et a été notifiée au Ministre des Affaires intérieures en date du 25 mars 2024 (référence 19424/PA1/71C), ceci sur base de l'article 30bis de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain.

La présente est publiée par voie d'affiche conformément à l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988.

Eischen, le 15 AVR. 2024

Pour le Collège Echevinal

Le Secrétaire

Le Bourgmestre

Paul Reiser



Serge Hoffmann

Administration
Communale

Place Denn
L-8465 Eischen

Tél.: 39 01 33-1

www.habscht.lu